SÉANCE DU 13 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Cédric VAN VOOREN, Maire.**

Étaient présents : **Mmes et M. BARILLÈRE Jean-René, BARRÉ Véronique, BINET Blandine, BOUHATMI Nadia, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, CRESTIN Joseph, DEROUINEAU Linda, MALINGE Anne, POISSONNEAU Claude, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric**

Absents excusés : **Mme et M. CHOIMET Valérie, HELBECQUE Luciane, FARDEAU Mathieu et KOCHAN Stève**

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf.

Monsieur Claude POISSONNEAU a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées lors de la présente séance par le conseil municipal a été affichée au tableau d'affichage de la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 15 juillet 2022.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune le 15 juillet 2022.

ꕥ

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Approbation du Procès-verbal de la séance précédente.
Le Procès-Verbal de la séance du 15/06/2022, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières est adopté.

I – PATRIMOINE

ECO-POINT – RETOUR DANS LE PATRIMOINE DE LA COMMUNE

Suite au transfert de la compétence " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " de la commune de VEZINS au profit de l'Agglomération du Choletais (AdC), l'immeuble permettant d'exercer cette compétence a été mis à la disposition de l'EPCI.

Dans le cadre de la fermeture progressive des éco-points engagée depuis 2016 et vu la fermeture du site depuis plus d'un an, le terrain d'assiette de l'écopoint de VEZINS, cadastré section AI n°146, situé "Chemin du Métreau », d'une superficie d'environ 700 m², a été désaffecté par l'AdC, en ce qu'il n'est plus utile à l'exercice de la compétence transférée, ni au service public pour lequel il avait été mis à disposition initialement. Il est donc proposé de réaffecter ce terrain dans le patrimoine communal.

Par application de l'article L. 1321-3 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté de l'AdC, lors de sa séance du 20 juin 2022, a constaté la désaffectation de ce bien et a

approuvé sa restitution en l'état à la commune pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par la collectivité, le cas échéant.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de réintégrer la parcelle susvisée, en l'état, dans le patrimoine communal et de constater cette réintégration par la rédaction d'un procès-verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1321- 3, L. 2121-29 et L. 2241-1 et suivants,

Vu la convention de remise d'équipements de la commune de VEZINS à la Communauté d'Agglomération du Choletais en date du 15 mars 1995, prenant effet le 1er janvier 1995, relative à l'exercice de la compétence transférée,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BSFL/2016-173 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois et attribuant la compétence " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " à l'AdC ainsi constituée à compter du 1er janvier 2017.

Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'AdC en date du 20 juin 2022, constatant la désaffectation de la compétence " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés " de la parcelle cadastrée section AI n° 146 d'environ 700 m²,

Considérant que l'ancien éco-point de la commune de VEZINS a été désaffecté, que ce bien n'est plus utile pour l'exercice de la compétence transférée " Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ", et n'est plus affecté au service public pour lequel il avait été mis à disposition initialement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ANNULE la délibération n°57/2022

DECIDE

Article 1 : de réintégrer dans le patrimoine communal, en l'état, la parcelle cadastrée section AI n°146 pour la partie correspondant à l'ancien éco-point, soit environ 700 m², à présent désaffectée,

Article 2 : de constater cette réintégration par la rédaction d'un procès-verbal.

II – RESSOURCES HUMAINES

ADHESION AU SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE PROFESSION SPORTS & LOISIRS 49

Monsieur le Maire rappelle aux élus la mise en place de séances multisports les mardi et vendredi soir à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 et la nécessité pour la commune de trouver du personnel qualifié pour encadrer et animer ses séances.
Dans cette optique, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service de mise à disposition de Profession Sports & Loisirs Maine et Loire, association émanant du dispositif national « Profession Sport » mis en place par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1990.
Le service de « Mise à disposition » de Profession Sports Loisirs Maine et Loire recrute des éducateurs sportifs et des animateurs socioculturels diplômés et qualifiés, puis les met à disposition, via

convention, de structures non marchandes (collectivités territoriales, clubs, associations, ...) qui en font la demande.
Pour bénéficier de ce service, les structures doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle à Profession Sports & Loisirs Maine et Loire, qui devient l'employeur de ces professionnels. Une convention de mise à disposition est signée pour chaque intervenant.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à Profession Sports & Loisirs Maine et Loire afin de bénéficier du service de mise à disposition de personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adhérer à Profession Sports & Loisirs Maine et Loire afin de bénéficier du service de mise à disposition de personnel

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document relatif à Profession Sports & Loire et notamment les conventions de mise à disposition de personnel.

III– QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 4 rue de l'Epiletterie (AC 238-323-325-12-245-324)
- 15 rue d'Anjou (AB 199)
- 31 rue Joseph Martineau (AL 45)
- 17 rue de la Porte (AL 158)

PC – Demande d'avis création d'accès à la parcelle – La Verrerie

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande d'une création d'une voie d'accès à la Verrerie dans le cadre d'une demande de permis de construire. Les élus émettent un avis favorable sous réserve que le busage soit à la charge du demandeur.

Ventes SAFER

Monsieur le Maire fait part aux élus de ventes de terrains aux lieus-dits Grand Bois Breton et Haut Louras.

AdC – Demande d'avis – Modification n°1 du SCOT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que l'AdC a engagé une procédure de modification n°1 du SCoT (Schéma de cohérence territoriale). Le projet porte sur le renouvellement urbain de zones en friche dans le hameau du Bois d'Ouin. Monsieur le Maire informe les élus que l'Agglomération du Choletais a sollicité l'avis de la commune sur le sujet. Les élus présents, après étude et retour de la commission Urbanisme, émettent un avis favorable.

SIEML – Programme rénovation éclairage public 2023

Jean René BARILLERE informe les élus présents qu'il a sollicité un rendez-vous auprès du SIEML dans le cadre du courrier reçu relatif au programme de rénovation de l'éclairage public 2023.

Valor3^{E}- Rapport annuel d'activités 2021

Monsieur le Maire fait part aux élus de la réception du rapport annuel 2021 présentant le Syndicat Mixte Valor3E et retraçant les principales actions réalisées en 2021.

Aménagement de la Coulée des Douves

Claude POISSONNEAU fait un point concernant la mise en place de la signalétique de la Coulée des Douves. Le plan du site doit être renvoyé à l'entreprise retenue afin qu'il soit inséré sur les panneaux de signalisation.

Claude POISSONNEAU présente aux élus le devis d'aménagement de la zone gravillonnée du terrain multisport. La commission Patrimoine va étudier le devis.
Les élus présents valident le devis concernant la vidéo promotionnel relative à la Coulée des Douves, et qui sera réalisée lors de l'inauguration prévue le 17 septembre prochain.

Lotissement Le Château
Jean René BARILLERE informe les élus que les travaux d'implantation de la clôture ont commencés le 12 juillet dernier.

Ancienne Gendarmerie
Monsieur le Maire informe les élus que les devis de raccordement aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées des parcelles à viabiliser ont été envoyés à l'entreprise retenue.

Vidéosurveillance
Monsieur le Maire fait le point sur les recherches d'aides financières par la commission Perspective et Développement concernant le projet de mise en place de la vidéosurveillance aux entrées de bourg et sur le site de la Coulée des Douves.

Panneau lumineux – Contrat de maintenance
Les élus présents valident le choix du contrat de maintenance du panneau lumineux comprenant les maintenances curative et préventive.

Courrier DSDEN 49 – Préparation rentrée scolaire 2022
Monsieur le Maire fait part aux élus présents du courrier reçu de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale confirmant qu'il n'y aura pas d'ouverture de classe supplémentaire à l'école publique de l'Evre.

- Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 14 septembre 2022 à 18h30.

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

MAIRIE DE VEZINS (Maine-et-Loire)